



## Arrêt maladie et annualisation

-----  
Par Plumette333

Bonjour je suis annualisé a temps partiel , j'ai été en arrêt maladie une semaine. ( Semaine planifiée a 30h).  
Vu que l'arrêt maladie dans ma convention collective n'est pas considéré comme du temps de travail effectif, a mon retour je me suis retrouvé avec un compteur a -30h.  
Mon employeur m'a donc donné chaque semaine des heures complémentaires pour revenir à zéro.  
Du coup c'est heures complémentaires ne m'ont pas été payés. Est-ce normal ? Doit-on rattraper un arrêt maladie ?  
Cela n'est pas censé être neutralisé?  
Merci d'avance pour votre réponse.

-----  
Par janus2

Bonjour,  
En arrêt maladie, votre compteur d'heure doit évoluer comme si vous aviez travaillé. Les heures perdues durant l'arrêt maladie ne sont absolument pas à récupérer.

-----  
Par Plumette333

Merci beaucoup de votre réponse si rapide.  
Malheureusement m'étant renseigné dans ma convention collective il est bien indiqué que les arrêt maladie font une déduction du salaire et aussi du compteur.  
On m'a parlé que dans c'est cas là, le seuil de déclenchement des heures complémentaires devait être réduit. Qu'en pensez-vous ?